Charte Forestière Bas-Dauphiné-Bonnevaux

La Charte Forestière Bas-Dauphiné-Bonnevaux est le 17e territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes souhaitant réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial. Les Communes Forestières ont accompagné les 4 intercommunalités du territoire (ViennAgglo, Bièvre Isère Communauté, et les Communautés de Communes du Pays Roussillonnais et du territoire de Beaurepaire) dans la réalisation de ce PAT, avec le concours technique de l'Office National des Forêts, du Centre Régional de la Propriété Forestière et du bureau d'études Alcina . Les PAT s'inscrivent dans une démarche de développement local visant à promouvoir un approvisionnement sécurisé et durable des chaufferies du territoire. Outil d'aide à la décision, ils permettent de tester différents scénarii d'aménagement du territoire en faveur de la filière bois.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL

LA FORÊT DU BAS-DAUPHINÉ-BONNEVAUX EN QUELQUES CHIFFRES :

✓ 28 400 hectares, soit 26% du territoire
✓ 3.15 millions de m³ sur pied, à plus de 95% feuillus

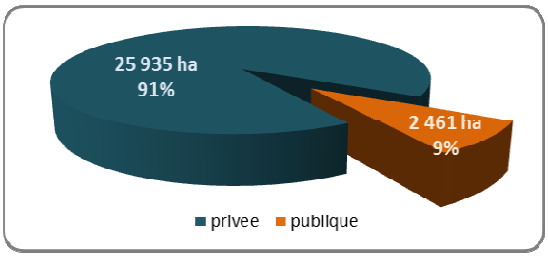

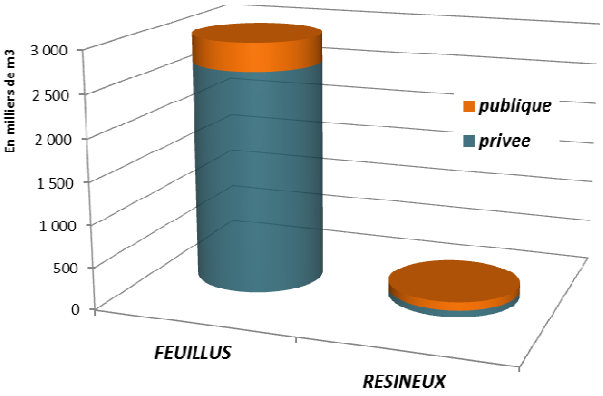

LA DEMANDE EN BOIS DU BAS-DAUPHINÉ-BONNEVAUX :

✓ Plus de 120 000 m³/an
✓ Dont 95 000 m³/an de bois de qualité « énergie » (dont 90 000 m³/an de bois bûche)
✓ 23 500 m³/an de bois destinés à la production de piquets
✓ Et moins de 2000 m³/an de bois de qualité bois d'œuvre.

LE POTENTIEL EN BOIS DU BAS-DAUPHINÉ-BONNEVAUX

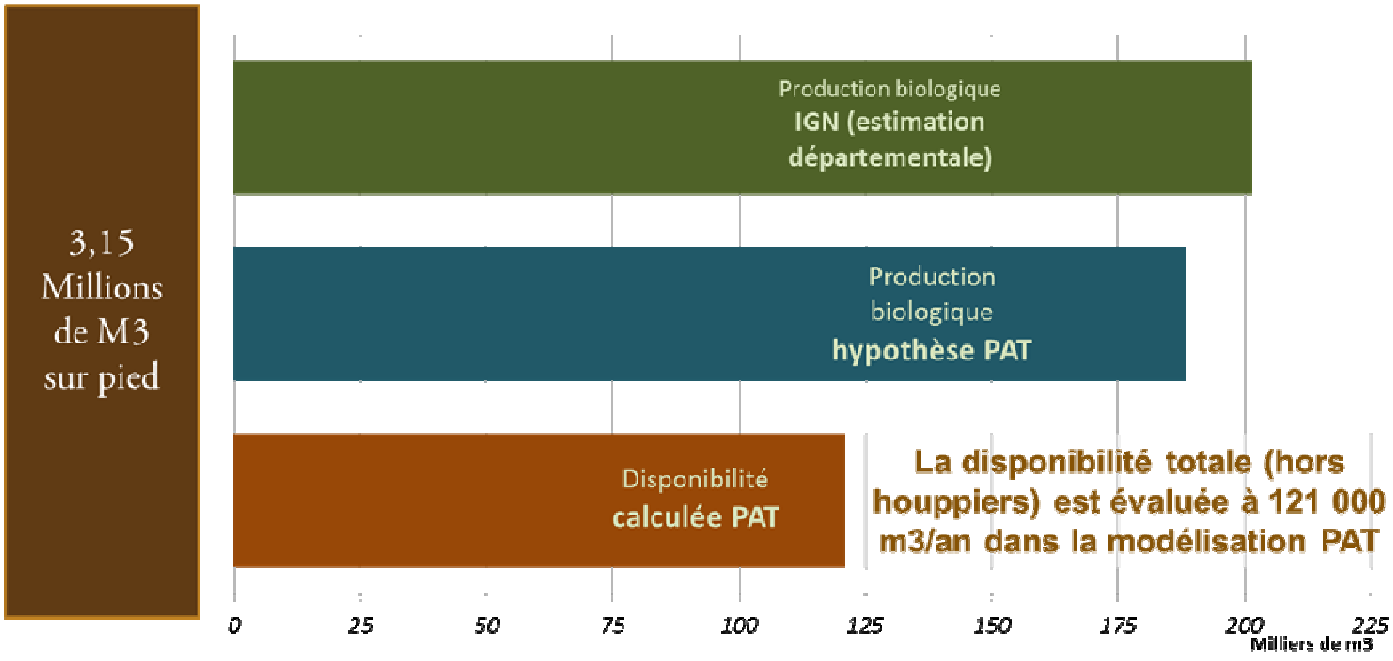

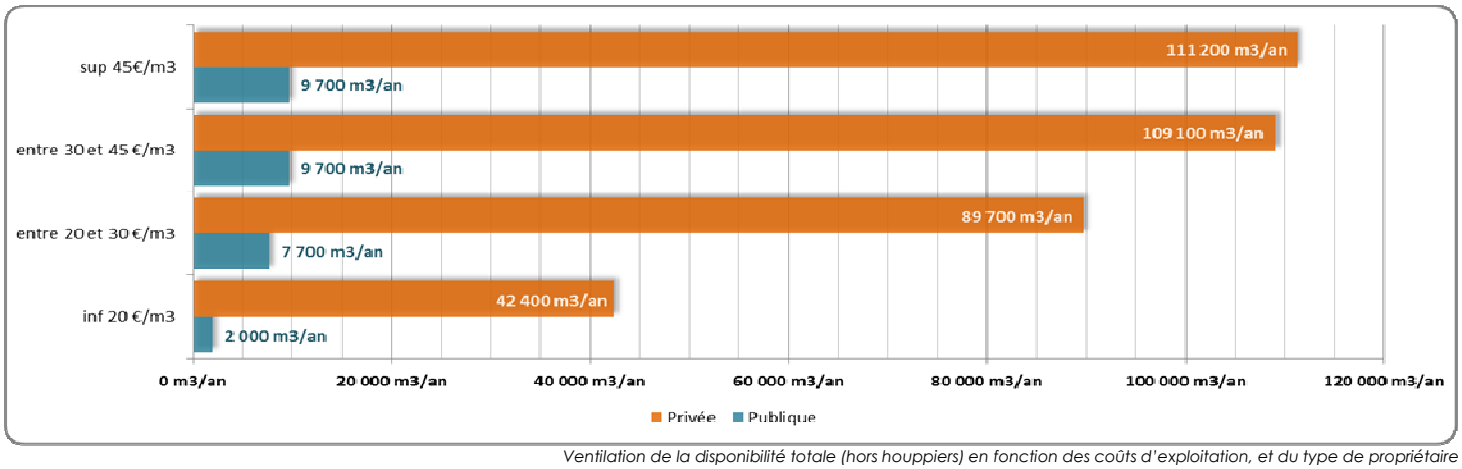

Ventilation de la disponibilité totale (hors houppiers) en fonction des coûts d'exploitation, et du type de propriétaire

Le potentiel en bois du Bas-Dauphiné-Bonnevaux est directement fonction du type de gestion (de la sylviculture) qui sera pratiqué sur le territoire. Les élus locaux et les acteurs ont souhaité modéliser un scénario dit « tendanciel », dans la mesure où les itinéraires sylvicoles appliqués correspondent soit à ceux qu'ils pratiquent actuellement, soit à ceux qui sont encouragés au travers des moyens d'animation.

Dans ce scénario :

- **Le potentiel total, toutes qualités de bois confondues (mais hors houppiers) est évalué à 121 000 m³/an,**
- **Sur ces 121 000 m³, 98 000 m³ sont mobilisables dans des conditions technico-économiques acceptables.**
- **Environ 48 à 49 000 m³/an de bois supplémentaire sont mobilisables en valorisant les houppiers.**

SYNTHÈSE DE LA COMPARAISON « CONSOMMATION/RESSOURCE » EN BOIS ENERGIE - BOIS INDUSTRIE

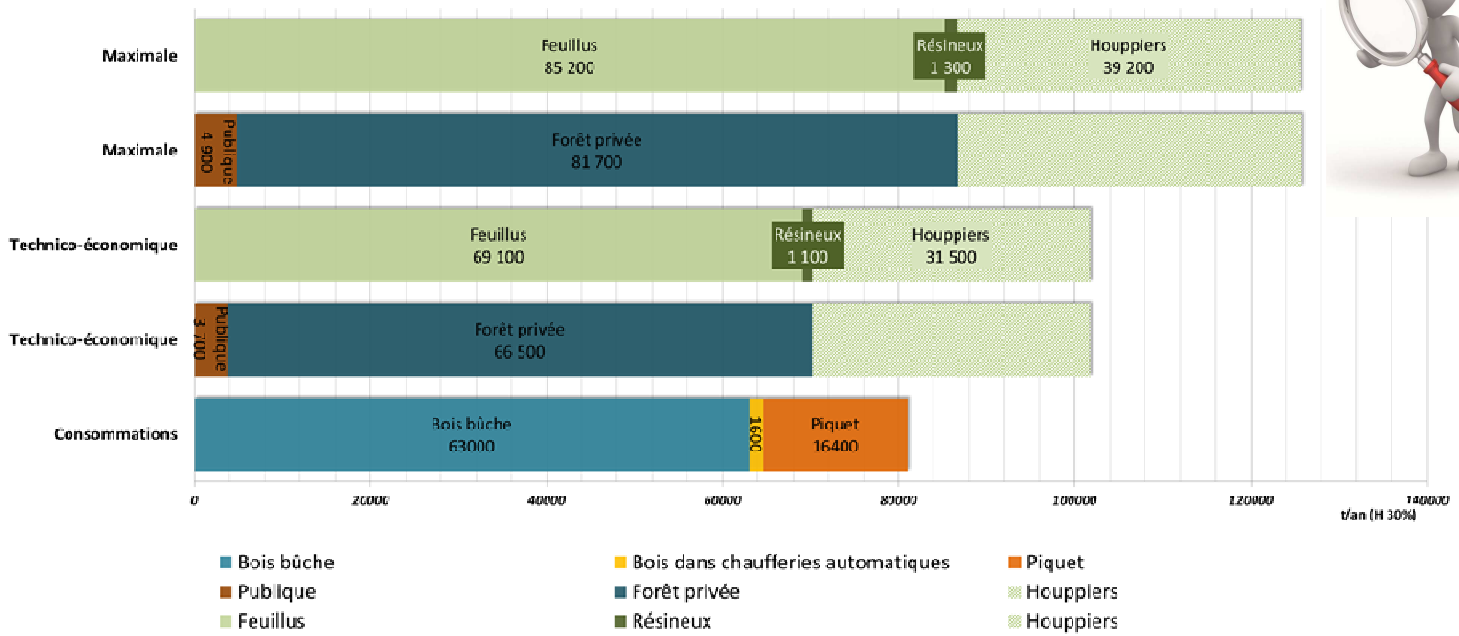

Dans le cadre de la sylviculture pratiquée dans le scénario « tendanciel », le territoire est dans l'obligation d'avoir recours à la valorisation d'une partie des houppiers pour satisfaire à la totalité de ses besoins en bois bûche et bois déchiqueté à partir uniquement de la ressource forestière techniquement et économiquement accessible. Il convient néanmoins d'appréhender avec prudence cette conclusion dans la mesure où la principale consommation est celle de bois bûche. Or une part importante de cette consommation ne s'inscrit pas dans le cadre d'un marché organisé et dans ces conditions il devient difficile d'évaluer finement la source d'approvisionnement. A titre d'exemple, le propriétaire qui exploite sa parcelle pour ses propres besoins de chauffage peut exploiter ses bois dans des conditions technico-économiques en dehors des réalités du marché concurrentiel.

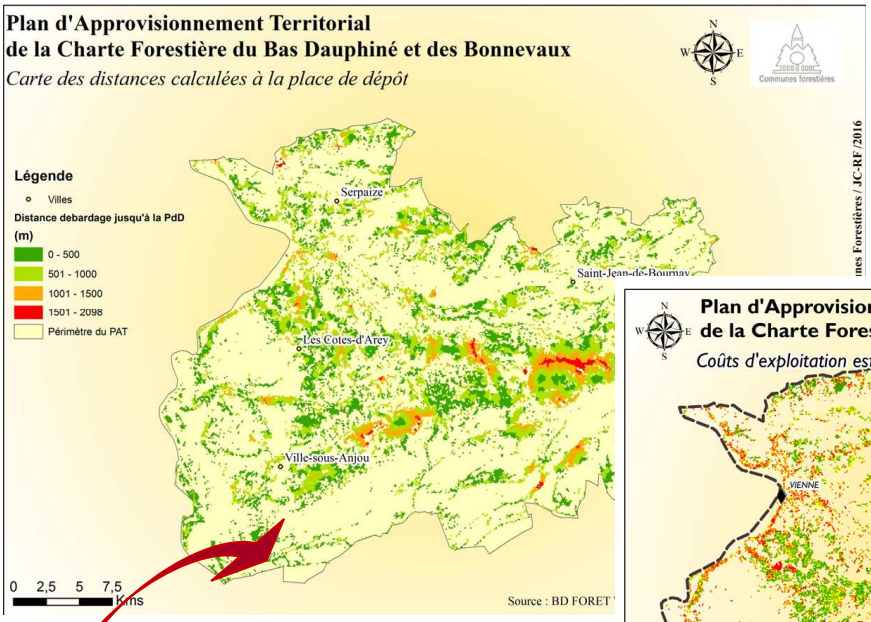

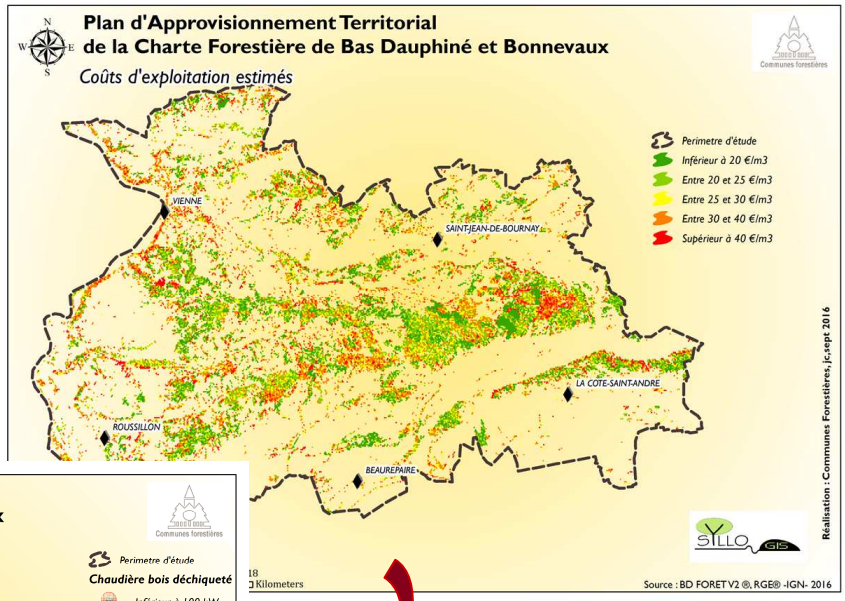

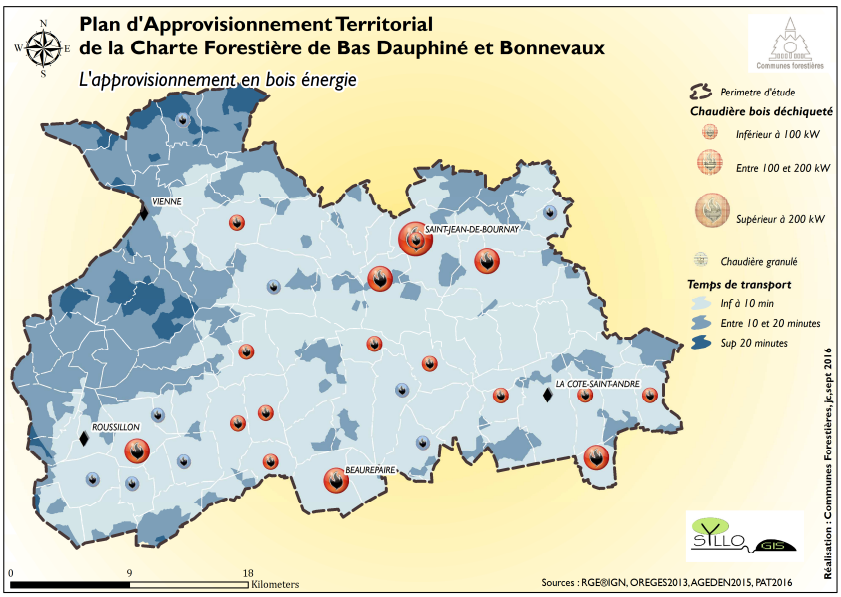

Les coûts d'exploitation calculés dans le cadre du PAT, à partir des conditions topographiques, de la desserte, et de la typologie des peuplements, restent raisonnables (moins de 30 €/m³ en moyenne) en comparaison d'autres territoires. Même s'ils ne correspondent nécessairement pas à la réalité constatée sur le terrain (différence induite par la comparaison entre un prix de marché et un prix de revient théorique), **ils reflètent de bonnes conditions de mobilisation sur le territoire.**

Il convient d'ailleurs de noter que les partenaires techniques estiment que le prix de revient théorique, estimé pour le PAT, est même légèrement supérieur au prix de marché. Ce constat est vraisemblablement le reflet d'une pression sur les prix d'exploitation, engendrée par la faible valeur ajoutée des produits bois disponibles localement.

Cette situation induit par conséquent une estimation du coût de la plaquette forestière également intéressante : de l'ordre de 90 € HT/tonne (à 30% d'humidité) rendue chaufferie, dans la cadre d'un scénario avec passage par une plateforme, et moins de 60 €/tonne en flux tendu (flux direct forêt -chaufferie)

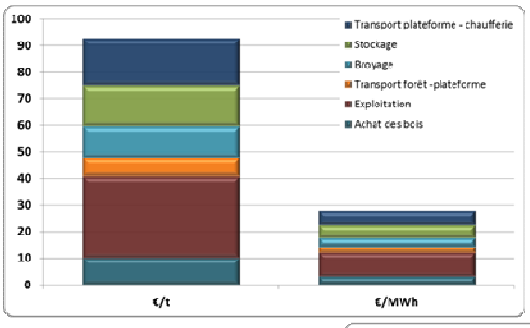

Scénario avec stockage intermédiaire

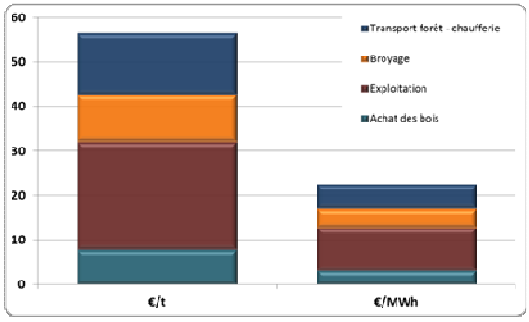

Scénario flux tendu

Plan d'Approvisionnement Territorial de la Charte Forestière de Bas Dauphiné et Bonnevaux

L'accessibilité en fonction de la pénalité foncière

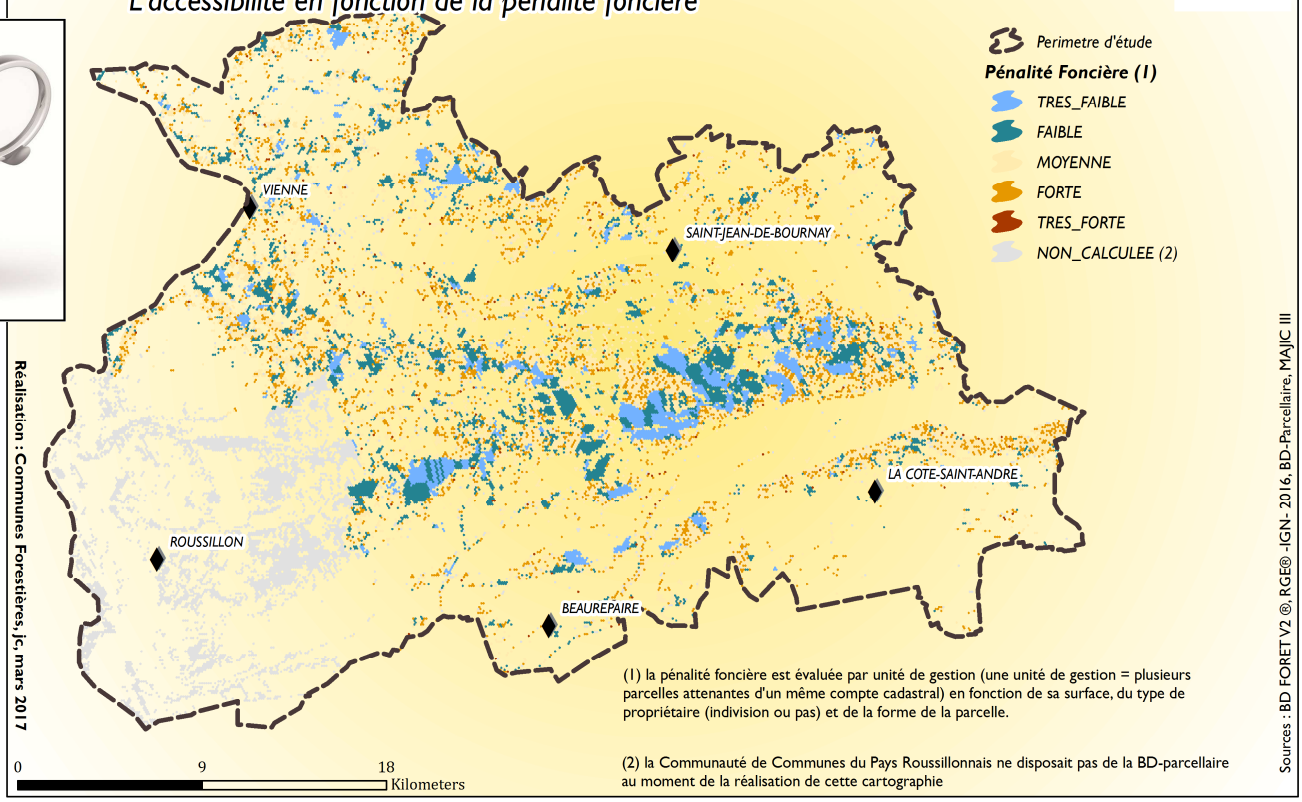

(1) la pénalité foncière est évaluée par unité de gestion (une unité de gestion = plusieurs parcelles attenantes d'un même compte cadastral) en fonction de sa surface, du type de propriétaire (indivision ou pas) et de la forme de la parcelle.

(2) la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais ne disposait pas de la BD-parcellaire au moment de la réalisation de cette cartographie

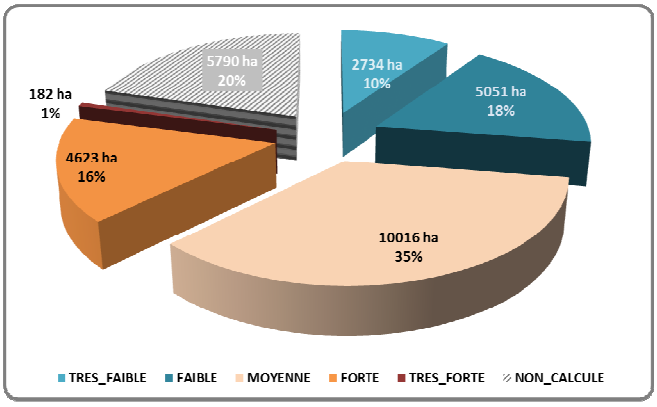

L'estimation des coûts de mobilisation ne tient pas compte des freins liés au foncier forestier.

Ce frein est appréhendé par le calcul d'une pénalité foncière, tenant compte de la surface de la parcelle, de sa proximité avec la desserte existante, et du type de propriétaire (collectivité ? Indivision ?).

Plus de 60% de la surface de la forêt du territoire a une pénalité moyenne à très faible. Cette configuration est remarquable en comparaison d'autres territoires. Elle accentue le contexte favorable à la mobilisation de bois sur le secteur.

Ainsi, sur les 170 000 m³ disponibles annuellement (houppiers compris), 90 000 m³/an sont disponibles à moins de 30 €/m³ sur des parcelles présentant une pénalité foncière moyenne à très faible.
Ces 90 000 m³ annuels correspondent au potentiel de bois ne présentant pas de difficultés d'exploitation.

Charte Forestière Bas-Dauphiné-Bonnevaux
Bièvre Isère Communauté
ZAC des Basses Echarières
366 rue Stéphane Hessel
38440 St Jean de Bournay
Contact : Thomas Bénet
thomat.benet@bievre-isere.com

Association des Communes Forestières de Auvergne-Rhône-Alpes
Antenne Est
La Ruche - 256 rue de la République
73 000 Chambéry
Contact : Julien Crosaz
julien.crosaz@communesforestieres.org

Avec le soutien de : ADEME, La Région Auvergne-Rhône-Alpes